



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

BILAN DE L'ANNEE 2023
ET
OBJECTIFS 2024

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le service déchets de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) s'investit afin de réduire la production de déchets de l'ensemble des usagers du territoire pour répondre aux différents objectifs des lois en vigueur.

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place, par le biais d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une orientation stratégique en faveur de la réduction des déchets, de la prévention et de la limitation du gaspillage sur le territoire.

L'objectif est de taille quand le coût lié à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente considérablement à l'horizon 2025.

Le PLPDMA devient donc un levier important dans la mise en œuvre, avec les différents acteurs du territoire, d'un plan d'actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés.

« Le meilleur déchet, est celui qu'on ne produit pas » !

GENERALITE

La réglementation

L'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement rend obligatoire, pour toutes les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets, la mise en place d'un PLPDMA.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 permet de définir le cadre d'élaboration du PLPDMA, le contenu et l'articulation à mettre en œuvre en concertation avec les parties prenantes, tout en valorisant les retours d'expérience sur les différents dispositifs de planification. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement.

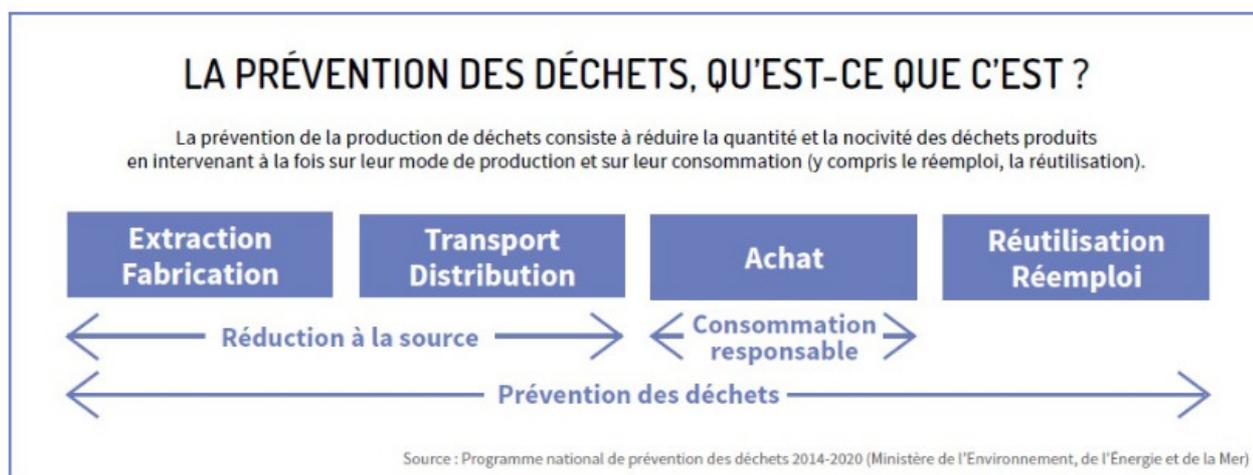
La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et la Loi sur le gaspillage alimentaire ont aussi permis d'avoir de nouvelles avancées dans le domaine de la réduction des déchets.

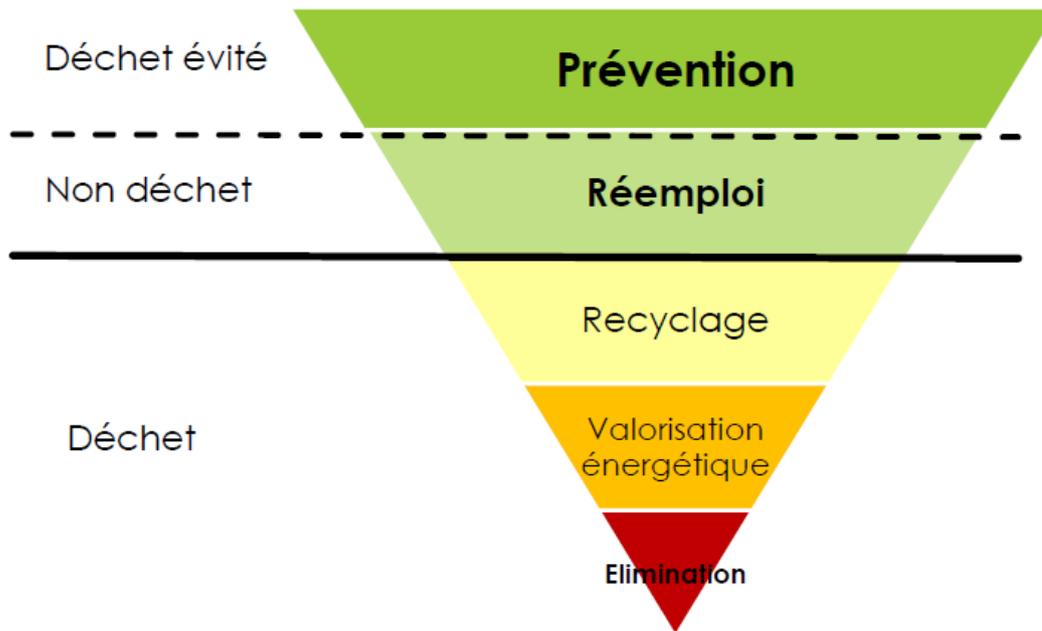
Le programme national de prévention des déchets de 2021-2027, fixe aussi les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre.

Les définitions

Le PLPDMA est avant tout un outil d'orientation stratégique en faveur de la réduction des déchets, de la prévention et de la limitation du gaspillage alimentaire. Il consiste à la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis, à l'issue du diagnostic du territoire, en matière de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le PLPDMA s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources. Le PLPDMA a été élaboré pour une durée de 6 ans.

La prévention des déchets correspond à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.



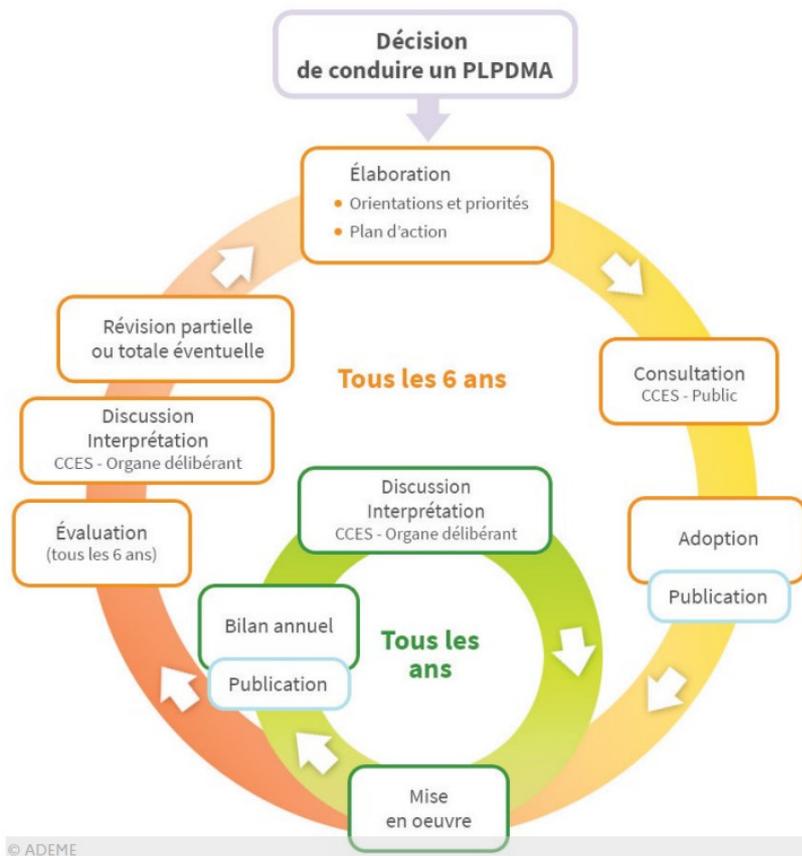


Les objectifs

Les objectifs sont de :

- Coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises sur le territoire en vue de favoriser la prévention et à la réduction de déchets,
- Permettre de diminuer les quantités de déchets définis à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, soit :
 - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
 - Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Le cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA



LES INDICATEURS DE L'ANNEE 2023

Les faits marquants de l'année

Les faits marquants de l'année 2023 sont :

- Le démarrage effectif de TEOMI après une année blanche en 2022,
- Le déploiement des actions avec le messenger du tri (agent en alternance),
- L'adoption du plan d'action Territoire Engagé Transition Ecologique,
- Le développement de la démarche liée au tri à la source des biodéchets,
- La mise en place de nouvelles filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie,
- L'accueil de 3 communes limitrophes du territoire sur nos déchèteries.

Le service déchets - la prévention des déchets

Les moyens humains

Les moyens humains travaillant en faveur de la prévention des déchets sont :

- 1 responsable du service déchets (20 %)
- 1 messenger du tri en contrat d'alternance (20 %)
- 1 chargée d'accueil (10 %)
- 1 association de guides composteurs : les Recyclettes (interventions sur bon de commande)
- 1 agent du service communication (10 %)

Le coût du service

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets » [Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »].

Ce coût sera affiné lors de la réalisation de la matrice des coûts de l'ADEME pour l'année 2023.

Indicateurs quantitatifs

L'objectif de réduction des DMA pour 2027 se détaille comme suit :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

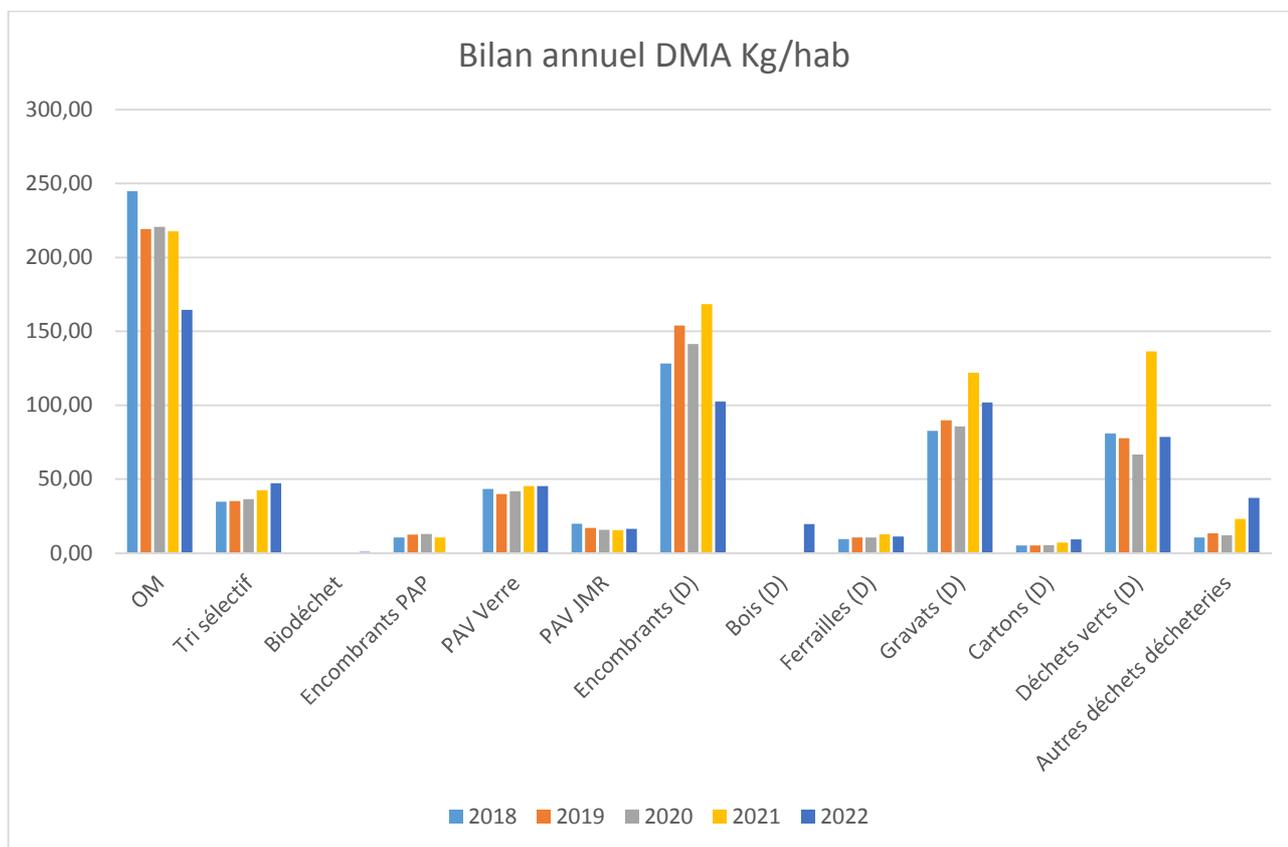
Les DMA

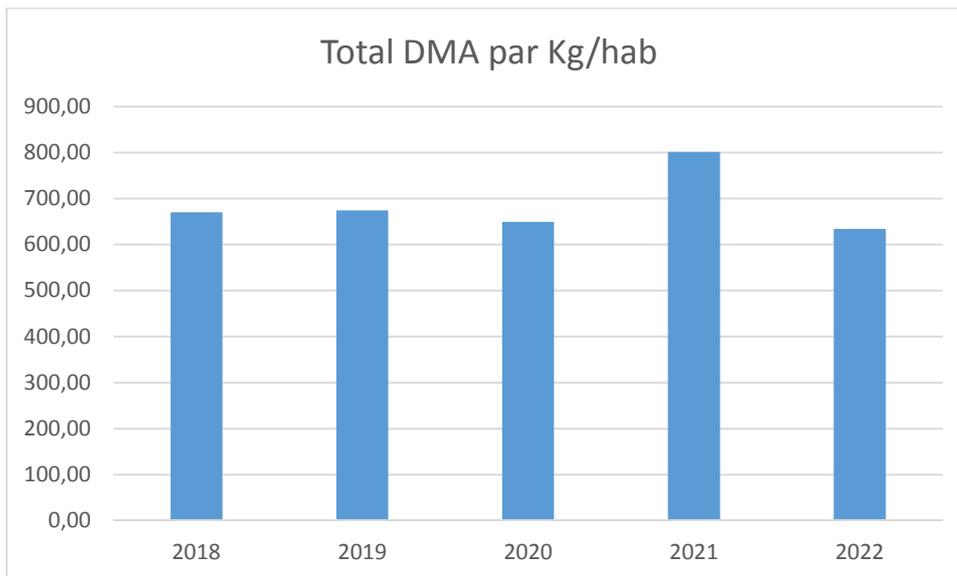
Lors de l'élaboration du PLPDMA en 2022, les chiffres utilisés étaient ceux du RPQS 2021 (délibéré lors du Conseil communautaire de septembre 2022). De la même façon, les chiffres utilisés pour ce bilan sont ceux du RPQS 2022.

Le bilan des DMA est positif. Une baisse significative des tonnages est observée grâce à :

- la mise en place de la TEOMi,
- la communication en faveur de la réduction des déchets,
- la régularisation des entrées en déchèteries (vérification des cartes et tarifs d'accès pour les professionnels),
- la mise en œuvre des nouvelles filières REP.

Ci-dessous les bilans des DMA présentés selon le type de déchets par Kg par habitant entre 2018 et 2022.





DMA				
	2021	OBJECTIF	2028	2022
TOTAL (tonne)	22 033,52	-15%	18 728,49	17 903,04
Population	28 302,00			28 229
TOTAL Kg/hab	778,51		661,73	634,21

Le réemploi

Actuellement les déchèteries du Pays du Coquelicot ne disposent pas de zone de réemploi. Néanmoins, la CCPC met en œuvre en déchèteries les filières REP permettant de limiter l'enfouissement et de favoriser le réemploi et le recyclage. D'une certaine façon, il est possible de considérer que ces filières par le biais des déchets récupérés sur les sites du Pays du Coquelicot favorisent le réemploi.

Dans ce domaine, des évolutions sont à venir avec l'organisation d'un repair-café et également la construction d'une nouvelle déchèterie qui aura son espace de réemploi dédié.

Le gaspillage alimentaire

Actuellement la CCPC n'a pas de chiffres dans ce domaine.

LES IMPACTS DE LA LOI

Depuis le 1 ^{er} janvier 2021	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	A partir du 1 ^{er} janvier 2024
Sortir du plastique jetable			
1 ^{er} décret des 3 R* (2021-2025) (* réduction, réemploi, recyclage)	Interdiction des sachets de thé en plastique	Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable, pour les repas et les boissons servis sur place pour tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives (concerne les fast-food, mais aussi les cantines scolaires, les restauration d'entreprise ou les cafétérias)	
Interdiction de la mention «biodégradable» sur les produits et emballages	Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus		
Interdiction des boîtes en polystyrène expansé	Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité		
Interdiction des confettis en plastique	Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau		
Favoriser la vente en vrac et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne	Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés de moins de 1,5 kg		
Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques			
Mise en place dans les supermarchés de bacs de récupération des emballages			

Mieux informer les consommateurs

Obligation d'utilisation du logo
Triman sur les produits (complété
par les modalités de tri)

Des poubelles de tri à partir de 2025
verront le jour dans l'espace public. Ce
qui permettra de trier ces déchets
dans les parcs, rues et places.

Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

Interdire la destruction des
invendus non alimentaires
(concerne uniquement les produits
déjà couverts par une REP)
produits textile, produits d'hygiène,
mobilier, etc...

Une réduction du gaspillage
alimentaire d'au moins de moitié par
rapport au niveau 2015 pour 2025.
Pour les secteurs de la distribution
alimentaire et de la restauration
collective. Ainsi que pour les secteurs
qui produisent ou transforment des
denrées alimentaires et la restauration
commerciale (d'ici 2030)

Augmenter les sanctions en cas de
manquement à l'interdiction de
gaspillage alimentaire (pour les
commerces)

Tri à la source des biodéchets

Permettre la vente des
médicaments à l'unité

Agir contre l'obsolescence programmée

Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité	Allonger la garantie légale de conformité	Création d'un fonds de réparation, pour encourager à réparer plutôt qu'à acheter.	Un indice de durabilité remplacera l'indice de réparabilité. Il intégrera la fiabilité et la robustesse des produits.
Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion			Un plan d'action de prévention et d'éco conception tous les cinq ans pour les producteurs dans une filière pollueur-payeur.
Information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones			
Mieux produire			
	REP des jouets REP articles de bricolage et de jardin (non thermiques) REP articles de sports et de loisirs REP produits et matériaux de la construction du secteur du bâtiment	REP des articles de bricolage et de jardin thermiques	REP textiles sanitaires (=lingettes) : au 1er janvier 2024 REP restauration et REP des emballages professionnels industriels et commerciaux REP des pneumatiques
Encourager les produits plus respectueux de l'Environnement avec un système de Bonus-Malus			
			Des solutions de filtres à microfibres plastiques sur les lave-linge. Cela concerne les machines à laver neuves sur le marché à partir du 1 ^{er} janvier 2025.

BILAN DE LA 1^{ERE} ANNEE ET LES OBJECTIFS 2024

Rappel

Le plan d'actions a été établi dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire et celles à venir. Ce plan d'actions comporte 5 axes :

AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

AXE 4 : ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS

AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

Construction du bilan

Pour chacun des axes, les actions seront évaluées afin de définir les objectifs de l'année suivante. A l'issue de cette analyse, un bilan sera établi par axe.

Ce bilan permettra d'analyser et de mesurer les impacts du PLPDMA. Il permettra aussi d'obtenir une vision d'ensemble sur l'année écoulée en mettant en avant les résultats obtenus. Selon ces résultats des ajustements seront apportés au programme d'actions 2024. Dans ce sens, il sera privilégié des orientations qui permettront de :

- Privilégier les actions à fort potentiel de réduction des tonnages,
- Démultiplier les actions concluantes,
- Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités,
- Toucher un maximum de personnes (pour prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets).

Il est important de souligner que pour ce 1^{er} bilan, la CCPC n'a pas connu d'évolution du périmètre de son territoire.

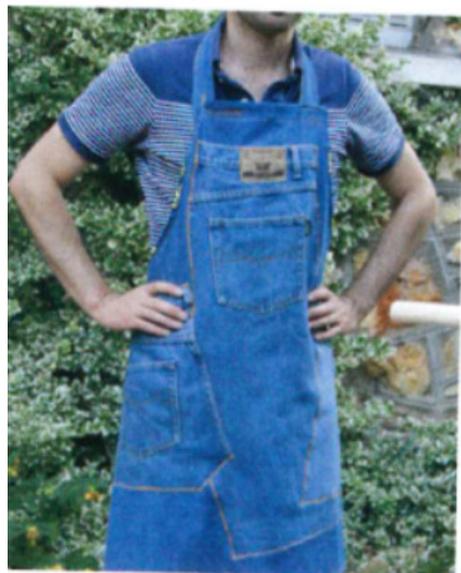
AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Créer un réseau de référents déchets sur le territoire et créer une "marque" sur la thématique des déchets permettant d'identifier nos actions	Action en cours de développement	Notre 1 ^{er} relais d'information se fait grâce au service commun de nos secrétaires de mairie	Accentuer le relais d'information de ce réseau	TOUS
2	Développer des tutoriels "Zéro déchets" sur les réseaux sociaux (fabriquer son composteur, hôtel à insectes, fabriquer des produits ménagers, réaliser des languettes démaquillantes réutilisables, ...)	2 vidéos ont été réalisées	Le retour sur les tutos reste modéré 500 vues sur les réseaux sociaux	Au vu du temps passé et des résultats obtenus, ces vidéos ne seront pas renouvelées pour 2024. En revanche, une autre forme de tuto sera mise en œuvre	TOUS
3	Ateliers "réduction des déchets" enfants/familles/ALSH/nouveaux arrivants	3 Ateliers famille Eco-Responsable au ZEBRE (fabrication de tawashi et de tabliers)	Retour très positif des personnes présentes lors des ateliers - 30 personnes sensibilisés	Renouvellement de ces ateliers dans le cadre du projet de service culturel pour toucher au moins 50 personnes en 2024	TOUS
4	Promouvoir la sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler - Réduire l'utilisation du textile	Cette action est à rapprocher de l'action N°3 "les ateliers famille Eco-Responsable au ZEBRE de l'AXE 1 et de l'action N°2 "Repair-café" de l'AXE 4	Retour très positif des personnes présentes lors des ateliers - 30 personnes sensibilisés	Être un des relais des éco-organismes. Promouvoir les ouvrages de nos Zèbres sur cette thématique	TOUS
5	Atelier de réduction des déchets pour les scolaires	2 classes ont été sensibilisées	Retour très positif des enseignants et des élèves. 24 élèves sensibilisés	Renouvellement de ces ateliers afin de sensibiliser 5 classes soit environ 100 élèves	Scolaires

6	Visite des centres de tri et de stockage	2 visites réalisées avec les agents de la Communauté de communes, 1 visite avec les élus de la commission environnement travaux	Retours très positifs des personnes présentes. 5 élus et 21 agents sensibilisés	Proposer aux habitants du territoire ces visites afin de connaître le parcours des déchets et de comprendre l'intérêt de les réduire	TOUS
7	Promouvoir l'achat durable sous toutes ses formes	Action non programmée en 2023		Promouvoir le guide des pratiques écologiques de la CCPC	TOUS
8	Sensibilisation lors des manifestations	Action non programmée en 2023		Accès à notre communication (Guides, STOP Pub, ...) lors des manifestations et dans nos équipements communautaires	TOUS

BILAN AXE 1

Le bilan des actions de l'axe 1 est plutôt positif.
Les actions en lien avec le public sont prisées et encourageantes.



AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des conseils communautaires et des rencontres avec le public	Des assiettes, des verres, des écocupes et des carafes ont été achetés et sont utilisés à chaque occasion	Le matériel est utilisé pour l'ensemble de nos réunions. Le retour des "utilisateurs" est positif et nous permet de rappeler l'importance du "non jetable"	Poursuivre cette utilisation lors de toutes nos réunions et manifestations	ELUS
Trier les déchets recyclables (emballages, papiers, cartouches d'encre, toners, ...) au sein des bâtiments de la CCPC	Une enquête à destination des agents de la CCPC a été entreprise afin de connaître les besoins. Des bacs pour les emballages et des bacs pour les papiers ont été ajoutés dans certains bureaux	Le messenger du tri a pour rôle de vérifier les gestes de tri des services et de conseiller les agents	Déployer l'action du messenger du tri au sein des mairies du territoire	Elus Agents
Réduction de l'utilisation du papier en sensibilisant à l'impression en recto-verso, à l'utilisation du double écran et à la dématérialisation	Dématérialisation des fiches de paie Déploiement des doubles écrans dans les services Programmation des imprimantes pour le recto-verso et le noir et blanc Création d'une carte de visite dématérialisée	Le service RH a permis de réduire de 12% (entre 2022 et 2023) l'utilisation du papier La mise en place des doubles écrans a également facilité la réduction des impressions pour l'ensemble des services	Renforcer la communication par la lettre interne pour limiter "les impressions poubelles" et rappeler les Eco gestes au bureau	TOUS
Prévention et gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Etat des lieux sur les modalités de gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Les biodéchets des collèges et lycées sont collectés indépendamment. 1 SISCO sur 15 traite actuellement les biodéchets	Déployer et former les agents sur le tri à la source des biodéchets	Scolaires

BILAN AXE 2

Le bilan est positif.
Les actions entreprises ont permis d'améliorer au quotidien nos impacts sur les déchets.



PLPDMA – BILAN ANNEE 2023

AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Compostage domestique	Campagne de communication en faveur de l'aide à l'achat d'un dispositif de compostage (enveloppe budgétaire de 50 000 € - 50 subventions ont été allouées)	La campagne en faveur de l'aide à l'achat est relancée en 2024. Mise en ligne et distribution des guides sur le compostage lors de nos réunions publiques	Renouvellement de l'opération	TOUS
2	Compostage collectif - Créer un immeuble test	Action en cours de développement avec les Recyclettes et l'AMSOM	Un état des lieux et un diagnostic de l'existant a été réalisé	Une rencontre avec les habitants doit se faire au 1 ^{er} trimestre 2024. Cette l'opération sera déclinée sur de nouveaux sites	Usagers en habitat vertical
3	Formation sur le compostage	4 ateliers sur le compostage réalisés	Le bilan des ateliers est positif, 26 personnes ont été sensibilisées	Renouvellement de l'opération avec 2 ateliers pendant l'édition "tous au compost 2024" (1 ^{er} semestre 2024) et 2 autres durant le 2 ^{ème} semestre	TOUS
4	Sensibilisation des communes pour la mise en place d'un composteur dans les cimetières. Accompagner les communes dans la communication auprès des usagers	Sensibilisation des mairies par téléphone sur le compostage dans les cimetières. Relais de l'information sur le tri à la source des biodéchets par les mairies, via le réseau des secrétaires de mairie	L'état des lieux indique que plusieurs mairies ont déjà un composteur dans leur cimetière Certaines mairies ont communiqué auprès des usagers les informations sur le compostage	Encourager les communes à installer un composteur dans les cimetières	ELUS Agents Mairies
5	Organiser des conférences sur la réduction des déchets en lien avec une association			Actions non entreprises car complémentaires aux interventions de l'association les Recyclettes Programmer des interventions avec des associations sur la thématique « zéro déchet » en lien avec le service de la culture	TOUS

6	Compostage partagé Réduction du gaspillage alimentaire	Mise en place d'un composteur partagé au siège de la CCPC et au sein des 3 déchèteries. Les 1 ^{ères} discussions sur le gaspillage alimentaire avec les établissements scolaires ont été engagées	Les 1 ^{ers} biodéchets sont triés au siège de la CCPC et dans les déchèteries. Les établissements prennent conscience de l'impact du gaspillage alimentaire dans les cantines	Mettre en place un partenariat avec le département en faveur d'actions de sensibilisation auprès des collégiens	TOUS
7	Réduction des déchets et du gaspillage alimentaire dans les restaurants (rappel de l'obligation de l'utilisation des "bags")	Projet en pause car cette action fait partie de la réglementation des restaurants (1 ^{er} janvier 2021)			Restaurants
8	STOP Pub	Mise à disposition du "STOP PUB" dans le présentoir de l'accueil de la CCPC et lors des réunions publiques	Sur l'année 2023, 100 STOP PUB ont été distribués	Poursuite de cette opération	TOUS
9	Etendre les réseaux des boîtes à livres sur les Communes du Pays du Coquelicot grâce à la formation des agents des mairies pour les fabriquer	Une boîte à livre a été installée sur la commune d'Etinehem-Méricourt	Pas de retour sur cette action	Mettre en place une collaboration avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec le téléthon pour récupérer des livres	TOUS

BILAN AXE 3

Le bilan est positif.

Les actions menées sur le compostage ont été bien accueillies. La sensibilisation a porté ses fruits et permettra d'appréhender plus facilement les modalités du tri à la source des biodéchets.

COMPOSTEUR - BOKASHI LONBRICOMPOSTEUR

Profitez de l'aide de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

20 € remboursés pour l'achat d'un composteur	40 € remboursés pour l'achat d'un lombricomposteur	40 € remboursés pour l'achat d'un bokashi
--	--	---

Règlement et modalités sur notre site paysducoquelicot.com ou en scannant le QR Code



ATELIERS réussir son COMPOST



4 ateliers gratuits réservés aux habitants du Pays du Coquelicot et encadrés par l'association « Les Motocyclistes » :

- | | |
|--|---|
| MEURCIER 18 OCTOBRE
• 10h - 12h : au Centre d'Élovert
• 12h - 14h : au Centre d'Élovert | MEURCIER 15 NOVEMBRE
• 10h00 - 10h30 : salle des fêtes d'Élovert-les-Bardouils
• 10h - 12h : au Centre de Grep-les-Jumeaux |
|--|---|

- REQUIS POUR LA PARTICIPATION :**
- AÛT 2023 OU 2024
 - AÛR LE PHOTOGRAPHIQUE 2023
 - AÛR EN POSSESSION LE 2023



AXE 4 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Création d'une ressourcerie	Projet en pause et faisant partie de la construction de la nouvelle déchèterie (estimation début du projet 2026)		Etudier la mise en place d'un local de récupération et un conventionnement avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire	TOUS
2	Mettre en œuvre des ateliers "repair' café"	Les 1 ^{ères} réunions « repair café » ont été faites. Le 1 ^{er} repair café s'est tenu le 06/12/23 avec 6 bénévoles dont 3 du territoire	14,62 Kg de déchet ont été évités et 11,2 kg ont été diagnostiqués	Poursuite de l'opération sur l'année 2024 Calcul des tonnages évités	TOUS
3	Promouvoir l'utilisation de l'Eau du Coquelicot dans les restaurants et cantines scolaires	675 carafes ont été distribuées dans les restaurants 100 gourdes ont été achetées à destination des agents de la collectivité	Les restaurateurs et les agents sont satisfaits de ces actions	Distribution des carafes dans les nouveaux établissements Etude de la distribution de carafes dans les cantines scolaires	TOUS
4	La promotion de l'achat durable sous toutes ses formes			Diffusion d'une liste de bonnes pratiques en interne et par notre réseau Animation sur la prévention dans les écoles	TOUS

BILAN AXE 4
Le bilan est positif et permet d'ouvrir des perspectives pour 2024.



REPAIR CAFE

Réparer plutôt que jeter ?
Grâce aux **Repair Cafés**, aux bénévoles bricoleurs et à l'association En Savoir Plus, venez donner une seconde vie à vos objets et petits électroménagers.

Deux rendez-vous au Zèbre d'Albert,

<p>LE JEUDI 26 OCTOBRE DE 18H30 À 19H30 :</p> <p>Réunion de présentation destinée à tous les bricoleurs qui souhaitent partager leurs savoirs. Réunion ouverte à tous !</p>	<p>LE MERCREDI 6 DECEMBRE DE 17H30 À 19H30 :</p> <p>Premier Repair Café pour redonner vie à son petit électroménager ou petit objet qui en a besoin. Prestation gratuite pour tous.</p>
--	--

Contact :
03 22 64 10 30
com@com @payeducocquielcot.com





AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Visite de la déchèterie	1 visite réalisée et 18 enfants sensibilisés	Retours très positifs des enfants, des enseignants et des agents de déchèterie	5 visites	SCOLAIRES
2	Installer des récupérateurs de piles	5 récupérateurs de piles ont été installés (capacité de 25 kg de piles à récupérer)	Retours très positifs. Déjà plus de 75 kg de piles récupérées	3 récupérateurs de piles	SCOLAIRES et Divers
3	Communication spécifique pour les DDS	Affichage à l'entrée de la CCPC Communication sur les calendriers de collecte	Les tonnages des DDS ont augmenté de 36 % entre 2021 et 2022 sur les déchèteries	Actions à renouveler	TOUS
4	Jardiner au Zéro pesticides - Travail avec l'association des jardins			Promouvoir la communication sur la récupération des produits phytosanitaires en déchèterie	TOUS
5	Etablir un diagnostic de production des déchets des professionnels et réaliser un mémento pratique	Guide des déchets envoyé au cas par cas Informations des professionnels sur l'accès à nos déchèteries	Rappel des obligations et des consignes de tri aux entreprises	Etude d'un dispositif d'actions sur la base de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) « Le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre »	Professionnels

BILAN AXE 5	
Le bilan est positif. La sensibilisation reste un élément clef pour la prise de conscience du public en faveur de la réduction des déchets. Ces actions seront donc renouvelées.	



POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DECHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DECORATION

DECHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DECHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINEE ET BARBECUS

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VOITURE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com

